

Fiche Signalétique

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Dégraissage aux agrumes (aérosol)

Numéro(s) de produit: BD1504

Utilisation du produit: Dégraissage d'usage général

Distribué par:

Class C Solutions Group

A business of MSC Industrial Supply Co.

75 Maxess Road

Melville, NY 11747

Renseignements généraux

Urgence 24 heures

866-438-6767

L à V, 8 h à 17 h

800-424-9300 (US)

703-527-3887 (International)

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

DANGER: Très inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Nocif par inhalation. Cause l'Irritation oculaire et cutanée. Contenu sous pression.

Apparence et odeur: Liquide transparent incolore, légère odeur de citron

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Peut causer des irritations de légères à modérées, de la rougeur et larmoiement si le produit entre en contact direct avec les yeux. Blessure de la cornée invraisemblable.

PEAU: Un contact prolongé peut causer une légère irritation. Le contact prolongé ou répété peut causer la sécheresse et la délipidation de la peau. Peut causer une réaction allergique cutanée.

INHALATION: L'exposition simple aux vapeurs n'est habituellement pas dangereuse. Les effets d'une surexposition peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires, excitation transitoire suivie de signes de dépression du système nerveux (maux de tête, somnolence, étourdissements, perte de coordination, désorientation et fatigue).

INGESTION: Taux de toxicité faible par ingestion. Peut causer de l'irritation des voies digestives, la nausée et les vomissements. Le risque principal est l'aspiration du matériau par les poumons lorsque avalé ou lors d'un vomissement. Ceci peut se traduire par une pneumonie chimique (inflammation des poumons) et, éventuellement, la mort.

EFFETS CHRONIQUES: Preuves insuffisantes pour évaluer les risques de cancer.

ORGANES VISÉS: Données non disponibles

État physique aggravé par exposition: problèmes respiratoires (de type asthmatique)

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	70 – 80
d-limonène	5989-27-5	5 – 10
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	29911-27-1	5 – 10
Dioxyde de carbone	124-38-9	1 - 3

Section 4: Premiers Soins

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: NE PAS induire le vomissement ni faire absorber quoique ce soit par la bouche en raison des risques d'aspiration. Si la victime est somnolente ou inconsciente et qu'elle vomit, la mettre sur le côté gauche, la tête en bas. Communiquer immédiatement avec un médecin.
- Avis aux médecins: Risque d'aspiration. Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Ce produit est très inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol.

Point d'éclair	170°F / 77°C (TCC)	Limite d'explosion supérieure	6.1
Température d'autoallumage:	401°F / 205°C	Limite d'explosion inférieure	0.6

Données pour incendie et explosion:

- Moyen d'extinction approprié: Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse ou brume recommandés; jet d'eau direct déconseillé
- Produits de combustion: Oxydes de carbone
- Risques d'explosion: Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.
- Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler sur les surfaces inférieures. Si le contenant n'est pas bien refroidi, il peut se briser sous la chaleur d'un incendie.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles:	Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.
Précautions pour l'environnement:	Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.
Méthodes de confinement et de nettoyage:	Éliminer toutes les sources d'allumage possible. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation:	Ne pas utiliser à proximité d'une source d'ignition. Utiliser sous une ventilation adéquate. Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Faire attention dans les espaces confinés. Se laver après l'utilisation et avant de consommer de la nourriture. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.
Procédures d'entreposage:	Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes. Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur ou de matériaux incompatibles.
Niveau d'entreposage d'aérosol	III

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillat léger hydrotraité	NE	NE	NE	NE	NE		
d-limonène	NE	NE	NE	NE	NE		
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	NE	NE	NE	NE	NE		
Dioxyde de carbone	5000	30000 (v)	5000	30000	NE		ppm
N.E. Non établi (c) – ceiling (plafond) (s) – skin (peau) (v) – vacated (libre)							

Contrôles et protection:

Contrôles techniques:	L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.
Protection respiratoire:	Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour

établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide

Couleur: Transparent, incolore

Odeur: légère de citron

Seuil d'odeur: ND

Gravité particulière: 0.83

Point d'ébullition initial: > 348°F / 176°C

Point de congélation: -140°F / -96°C

Pression de vapeur: 1432 hPa

Densité de vapeur: > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation: lent

Solubilité: Négligeable dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles Pds %: 9.8 g/L: 79.4 lb/gal: 0.66

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Sources d'ignition possible; températures extrêmes

Matériaux incompatibles: Agents oxydants puissants et agents acides

Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue:

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Distillat léger hydrotraité	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg	> 5 mg/L/4H
d-limonène	4400 mg/kg	> 5000 mg/kg	Aucunes données
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	1620 µL/kg	5660 µL/kg	Aucunes données
Dioxyde de carbone	Aucunes données	Aucunes données	470 000 ppm/30 M

Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Distillat léger hydrotraité	Non	Non	Non	Non	Inconnu
d-limonène	Non	Non	Non	yeux, peau	Oui
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Dioxyde de carbone	Non	Non	Non	Non	Non

Toxicité reproductive: Aucune information disponible

Térogénicité: Aucune information disponible

Mutagénicité: Aucune information disponible

Effets synergétiques: Aucune information disponible

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Distillat léger hydrotraité - 96 heures LC 50 Pimephales promelas: 45 mg/L [transitaire]

Persistence / Dégradabilité: Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

Section 13: Élimination

Classification déchets: Le produit liquide dosé n'est pas un déchet dangereux. Les conteneurs aérosols doivent être vidés et mis en dépression avant l'élimination.
Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

ICAO/IATA (air): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau): UN1950, Aérosols, 2.1, Quantité limitée, polluant marin

Réserves spéciales: IMDG réglementé polluant marin

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

Occupational Safety and Health Administration:

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Réglementation canadienne:Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

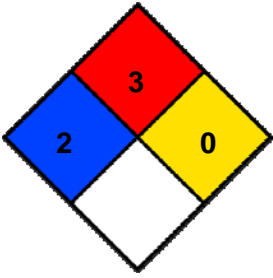
Classe de risque SIMDUT: A, B5, D2B

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.**Réglementation Union Européenne:**Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.Réglementation complémentaire: Aucune**Section 16: Autres Informations**

HMIS® (II)	
Santé:	2
Inflammabilité:	3
Réactivité:	0
EPP:	B

Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

NFPA



Date de révision: 11/12/2014

Modifications depuis la dernière révision: Section 2: Identification des Risques
 Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients
 Section 14: Information pour le Transport
 Section 16 : HMIS, NFPA

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte au mieux de nos connaissances ou obtenue de sources considérées comme exactes. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette.

- | | |
|--|---|
| ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists | NA Non applicable |
| CAS: Registre CAS | ND Non défini |
| CFR: Code des règlements fédéraux | NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health |
| DOT: Département des transports | NFPA: National Fire Protection Association |
| LIS: Liste intérieure des substances | NTP: Programme national de toxicologie |
| g/L: Grammes par litre | OSHA: Occupational Safety and Health Administration |
| HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux | PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos |
| IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer | EPP: Équipement de protection personnelle: |
| IATA: Association du transport aérien international | ppm: Parties par million |
| OACI: Organisation de l'aviation civile internationale | RoHS: Restriction des substances dangereuses |
| IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses | STEL Limite d'exposition de courte durée |
| OMI: Organisation maritime internationale | TCC: Méthode Tagliabue en vase clos |
| lb/gal: Livres par gallon | TWA: Moyenne pondérée dans le temps |
| CL: Concentration létale | SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail |
| DL: Dose létale | |

CTRL#: 09394/00698A